



SECTION  
DE L'  
INDRE  
ET LOIRE

**SECTION F.O.-DGFIP 37**

DDFIP INDRE ET LOIRE  
94 Boulevard Béranger  
37 032 TOURS CEDEX 1  
Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26

Adresse mèl : [fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site de la section : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/>

## INFOS

### Taux de promotions pour la période 2015-2017

#### **Blocage à tous les étages !**

**L'arrêté fixant le taux de promotions intra-catégorielles (changement de grade) pour les années 2015-2017 est enfin paru au Journal Officiel du 6 août 2015.**

Un projet de cet arrêté a été présenté aux fédérations syndicales à l'occasion d'un groupe de travail le 10 mars dernier.

A cette occasion, **FO Finances** a dénoncé la nouvelle baisse de promotions internes que le ministère a présenté au nom de sa politique d'austérité budgétaire.

Alors qu'en comparaison avec l'année 2014, le nombre de promouvables en 2017 sera en progression pour la catégorie A de 10% et pour les B de 11,5%, le nombre de promotions prévues amènera à une baisse respectivement de 36 et 9% !

Pour la catégorie C, si le nombre de promouvables baissera de 9% (conséquence des baisses de recrutement dans cette catégorie), le nombre de promus s'affaîssera de 28% !!

Face à ces propositions inacceptables, les fédérations syndicales ont demandé au Secrétaire Général de revoir sa copie et ont quitté la séance.

Quatre mois plus tard, avec la publication des taux définitifs, force est de constater, que la situation n'a guère évolué, et les rares fois où c'est le cas, les taux sont améliorés ...mais généralement que pour l'année 2017 !!

Parfois, les taux définitifs sont mêmes inférieurs aux taux proposés au mois de mars !

Après les suppressions d'emplois ininterrompues depuis maintenant 15 ans, après les restructurations massives en cours et à venir, après le gel de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010, voici donc maintenant le blocage programmé des déroulements de carrière avec des taux de promotions internes historiquement bas.

Décidément, les agents des finances sont bien devenus la variable d'ajustement privilégiée de ce gouvernement dans sa politique d'austérité.

Nos ministres ont une curieuse conception de la reconnaissance du professionnalisme de leurs personnels qu'ils ne cessent de vanter dans leurs discours.

Les paroles sont une chose, seuls les actes comptent !

**Pour FO Finances, à n'en pas douter, seule la construction d'un rapport de forces puissant, dès la rentrée, sera en mesure de changer la donne.**

	TAUX APPLICABLES		
	2015	2016	2017
<b>DGFIP</b>			
Administrateur des finances publiques adjoint	4%	4%	4%
Inspecteur principal des finances publiques	1%	1%	1%
Inspecteur divisionnaire hors classe	24%	24%(23)	23%(22)
Inspecteur divisionnaire de classe normale	15%	14%	13%
Contrôleur principal	11%	10%	10%
Contrôleur de 1re classe	20%	19%	19%(18)
Géomètre-cadastre principal	19%	17%	15%
Géomètre-cadastre	20%	19%	19%(18)
Agent administratif principal de 1re classe	26%	25%	25%
Agent administratif principal de 2e classe	38%(35)	35%(30)	33%(25)
Agent administratif de 1re classe	40%	35%	30%
Agent technique principal de 1re classe	29%	27%	25%
Agent technique principal de 2e classe	38%(35)	35%(30)	33%(25)
Agent technique de 1re classe	40%	35%	30%

\* Le chiffre entre parenthèse est le pourcentage présenté au groupe de travail du 10 mars 2015, en rouge le chiffre publié au Journal Officiel.

Les autres taux sont restés inchangés